	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-175		Diffusion : A	Date d'émission : 10 novembre 2004	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2004-175			
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA		Type(s) de matériel(s) : Avions TBM 700			
Certificat(s) de type n° EASA A.010 Fiche(s) de données n° EASA A.010					
Chapitre ATA : 76	Objet : Commandes moteur - Câbles de commande d'hélice et de secours carburant				

1. APPLICABILITE :

Avions EADS SOCATA TBM 700 numéros de série (NS) 285 à 304 plus le NS 307.

Nota : Cette consigne de navigabilité (CN) s'adresse aux équipages pour les aspects opérationnels.

2. RAISONS :

Cette CN fait suite à la découverte de trois cas (deux cas en usine sur avions en cours de point fixe et un cas sur un avion en service lors de sa première visite 100 H) de mauvais sertissage de l'embout du câble de commande hélice.

Un mauvais sertissage de l'embout du câble de commande hélice peut entraîner une réduction du régime hélice.

Pour la commande de secours carburant, un dessertissage n'a pas de conséquences sur la fonction.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION :


Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN

3.1. Avant tout nouveau vol, appliquer la procédure opérationnelle temporaire décrite en A. du § "DESCRIPTION DETAILLÉE", figurant dans le Bulletin Service Alerte EADS SOCATA cité en référence ci-dessous.

3.2. Dans les prochaines 25H de vol, procéder à la vérification du numéro de lot et au remplacement si nécessaire des câbles de commandes, selon les indications décrites en B. du § "DESCRIPTION DETAILLÉE" figurant dans le Bulletin Service Alerte EADS SOCATA cité en référence ci-dessous.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service Alerte EADS SOCATA TBM 700 n° BS 70-123
 (Toute révision ultérieure approuvée de ce BSA est acceptable).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-175	Diffusion : A	Date d'émission : 10 novembre 2004	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN urgente émise le 27 octobre 2004.

6. REMARQUES :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA TARBES à l'adresse suivante :

Direction des Services
65921 TARBES Cedex 9
France

Cette CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 27 octobre 2004.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-10823 du 27 octobre 2004.